

Brochure d'information 2026-2027

Règlement d'ordre intérieur



1. Bienvenue ...

Les membres du Conseil d'administration et tous les Archers et Archères te souhaitent la bienvenue au sein du club. Tu trouveras dans cette brochure une foule de renseignements sur le club et son fonctionnement. Lis-la à ton aise ! Nous sommes à ta disposition pour toute info complémentaire. D'autre part, notre site web www.archathle.eu contient beaucoup de renseignements et news sur nos activités. N'hésite pas à surfer pour trouver ce qui t'intéresse.

2. L'ARCH, c'est quoi ?

L'objet social de notre asbl, c'est ...

"L'association a pour but de favoriser le développement de la personne humaine par la pratique d'activités sportives, soit de compétition, soit de délasserment, soit de plein air, soit en salle et, plus spécialement la pratique de toutes activités se rapportant directement ou indirectement aux diverses disciplines de l'athlétisme, en ce compris la marche, la randonnée et la course à pied sous toutes ses formes ainsi que l'organisation de stages et de séjours sportifs en Belgique et à l'étranger."

Notre philosophie ...

Notre club est d'abord un club d'athlétisme et de course à pied. Il est affilié à une fédération officielle d'athlétisme, la Ligue Francophone Belge d'athlétisme dont nous respectons les règles. Ceci ne nous empêche pas d'écouter nos membres et d'évoluer avec eux vers de nouvelles disciplines apparentées à nos activités d'origine : le jogging, le trail, le trek, la rando et aussi le cyclisme et le ski de fond, des sports d'endurance douce. Chacun peut s'y retrouver.

Nous nous voulons aussi une association où chacun se sent bien, d'où personne n'est exclu. Nous nous efforçons aussi d'y intégrer des personnes fragilisées quand cela nous est possible car nous ne disposons pas d'encadrement spécialisé.

L'ARCH est un lieu de rencontres et d'échanges où chacun peut trouver des contacts, des amis, des appuis, des soutiens de manière libre, sans contraintes.

Nos valeurs ...

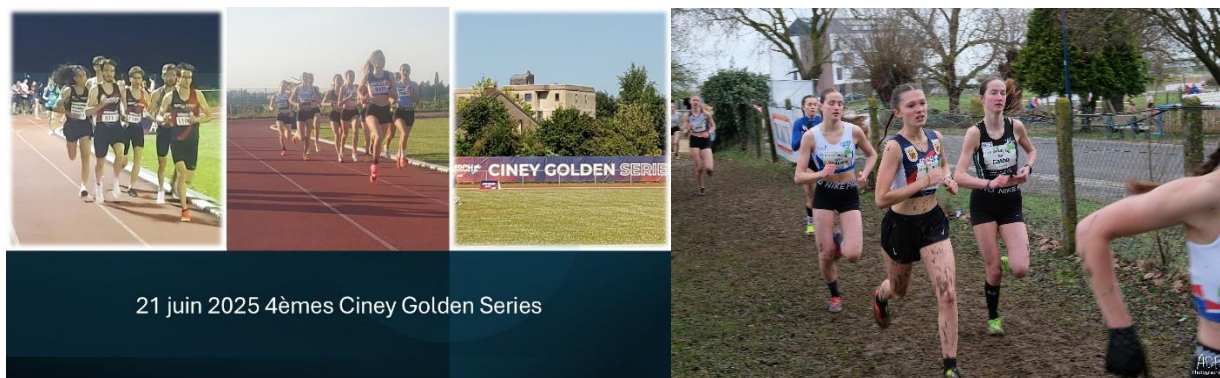
La perf d'accord, l'ambiance d'abord ! L'athlétisme, et ses disciplines connexes, est un sport de chiffres, de performances. Les records sont importants : personnels, provinciaux, régionaux, belges, internationaux. Nous y sommes attachés. Chacun veut se dépasser. Nous sommes tous vainqueurs ! Mais la convivialité est encore plus importante. Elle est présente à chaque instant.

La perf d'accord, l'ambiance d'abord ! Mais aussi, la convivialité et la fraternité, la non-discrimination et le respect de soi et des autres !

Une référente éthique ...

*Afin que ces valeurs soient respectées, l'Arch a choisi une référente éthique au sein du club, en l'occurrence **Hélène Sensée** ... Une référente "Ethique", c'est une personne qui a été choisie par le Conseil d'administration d'un club pour combattre le harcèlement et le dopage en milieu sportif. C'est une personne de confiance vers qui un athlète peut se tourner s'il est concerné par un cas de discrimination, harcèlement moral, physique ou sexuel ou soupçon de dopage. Ce référent écoute et soutient l'athlète sans jugement et en toute confidentialité. Hélène peut être contactée par mail helene.sensee@hotmail.fr ou par tf 0489531912*

Les deux documents ci-après vous donnent un éclairage sur cette problématique : [« Les droits de l'enfant dans le sport »](#) et la [« Charte Vivons Sport »](#)



3. Notre organisation et notre fonctionnement

3.1 Inscriptions et affiliation LBFA

Les modalités d'inscription annuelle et d'affiliation sont reprises dans la règlement ci-après. Il est donc important de le lire attentivement [Règlement des inscriptions. Tu peux le télécharger ICI.](#)

3.2 Santé

Dans le cadre de la procédure d'adhésion sur Twizzit et lors de la réception du mail de la LBFA demandant de valider l'adhésion, le membre (ou son représentant légal s'il est mineur) signera notamment l'attestation sur l'honneur relative à son état de santé et à son aptitude à la pratique de l'athlétisme, conformément aux dispositions de la LBFA. Le membre demeure seul responsable de son état de santé et de son aptitude à pratiquer une activité sportive.

Bien que la réglementation de la LBFA ne rende plus obligatoire la présentation d'un certificat médical, l'ARCH encourage vivement chacun de ses membres à consulter régulièrement un médecin du sport et à réaliser, selon son âge, son état de santé, son niveau de pratique ou ses objectifs sportifs, un examen médical comprenant, lorsque cela est indiqué, un test d'effort ou tout autre examen jugé utile par le professionnel de santé. Cette recommandation s'inscrit dans la volonté du club de promouvoir une pratique sportive responsable et de sensibiliser ses membres à la prévention des risques liés à

l'effort.

3.3 Ta cotisation annuelle

Montant : 160 € (150 € pour le 2^{ème} membre de la famille ; 140 € pour le 3^{ème} membre ; 50€ par membre à partir du 4^{ème}) à verser sur le compte de l'ARCH Record IBAN BE 24 9300 0598 2338 BIC HBKABE22. Les mutuelles remboursent une partie de ces montants.

3.4 Notre conseil d'administration

Présidente : Cheila Olix cheilajacky@yahoo.fr tf 0479 798247

Vice-présidents : Manu Morimont manumorimont@hotmail.com tf 0476 349245 et Nathan Laborne nathan.archathle@gmail.com tf 0486 930713

Secrétaire Emeline Gabriel emeline.secretariatarch@gmail.com tf 0468456585

Trésorier - André Grandmont - 12 chaussée Romaine à 5500 Dinant - mail : andre.grandmont@gmail.com tf 0473201904 trésorier adjoint Arthur Grandjean arthurgrandjean258@gmail.com tf 0478 184 715

Administrateurs

Paul Wilmet - partenariats/sponsorings - Site web – Descente de la Lesse

Renée Mathieu – déléguée comité provincial – responsable des officiels

Lionel Gabriel – délégué comité provincial

Pierre Romedenne - coach sprint

Manu Morimont - responsable médias, communication, marketing - interclubs hommes/dames – Corrida de Ciney

Nathan Laborne : coach lancers, responsables stages et commission médicale

Frédéric Labar – coach sauts, responsable interclubs cad/scol – inscriptions aux championnats

Alain Brohet - statistiques – commission masters LBFA – interclubs masters

Arthur Grandjean - trésorier adjoint – coordinateur Ciney Golden Series

Pierre Del Forno - coordinateur Ciney Golden Series

Eric Kinard - responsable ARCHiHouse et responsable technique des installations

Noëlette Vellien - adjointe bar

Hélène Sensée- référente éthique

Cédric Troussart – coach adjoint sprint

3.5 Nos moniteurs et entraîneurs brevetés ADEPS/LBFA

Thierry Faveaux : moniteur niveau 2 : fond, demi-fond, jogging adultes

Eric Pierard : entraîneur sprint et sauts

Pierre Romedenne : moniteur niveau 2 sprint

Manu Morimont et Frédéric Labar : Moniteur niveau 1 : sprint et sauts

Philippe Bernard et Nathan Laborne : entraîneurs lancers

Yves D'Harvengt : entraîneur demi-fond

Tim Bossier : épreuves multiples

Jean-Michel Paulus, Anne Romedenne, Nathan Laborne: moniteurs niveau 2 : Ecole d'athlétisme et spécifique vendredi pour Minimes/Cadet(te)s.

3.6 Nos délégués et officiels

Comité provincial : Renée Mathieu – Lionel Gabriel

Officiels : Gabriel Bailly, Gérard Noël, Renée Mathieu, Lionel et Aurélien Gabriel, Cheila Olix, Pierre Romedenne, Emeline Gabriel, Thomas Florizoone et Véronique Deconinck.

Membre du comité directeur de la LBFA : Sandra Antenucci

Entraîneur fédéral Trail LBFA : Thierry Faveaux

3.7 Autres responsabilités

Coordinateur des résultats et performances : Alain Brohet

Conception et développement du site web : Sylvain Clarenne

Photos et vidéos : Manu Morimont, Luc Pignolet
Graphisme : André Richard, Sylvain Clarenne
Coordinateur Descente de la Lesse : André Richard
Georgette Lambotte- responsable vêtements et nettoyage

3.8 Les membres du club

L'ARCH est une asbl (mentions légales). Le club est donc soumis à la loi qui régit les associations sans but lucratif. Plusieurs types de membres constituent les asbl : les membres associés ou effectifs et les membres adhérents. Pour devenir membre effectif et prendre part, de manière officielle et active, à la vie du club, les membres adhérents (que sont d'office tous les affiliés du club) doivent être en ordre de cotisation, être âgé de 18 ans et en faire la demande écrite au secrétaire du club qui la soumettra au conseil d'administration. Ils pourront ainsi participer à l'assemblée générale annuelle avec droit de vote. Cette AG dispose des droits et obligations dévolus par les Statuts et notamment ceux de nommer les administrateurs de l'asbl qui désigneront les membres du Bureau exécutif : Président, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier. Tout autre renseignement auprès de notre secrétaire.



3.9 L'année athlétique

Débute le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre.

3.10 Les mentions légales de notre asbl

asbl Athletic Running Ciney Haute-Meuse en abrégé **ARCH**

Athlétisme – Course à pied – Jogging – Trail – Ecole des jeunes

Notre site web : www.archathle.eu

Affiliée à la LBFA - matricule n°346

N° entreprise : 0442184792 - Non assujetti à la TVA

Compte bancaire :

- ING- IBAN : BE 24 9300 0598 2338 BIC HKBABE22

4 Nos activités

4.3 Les entraînements

- 4.3.1 Mardi de 18h15 à 20h : entraînements demi-fond endurance et épreuves multiples
- 4.3.2 Mercredi de 17h à 18h30 : Pupilles et benjamins(es) à partir de 7ans. de mi-septembre à mi-juin
- 4.3.3 Mercredi de 18h30 à 20h sprints et sauts
- 4.3.4 Jeudi de 18h15 à 20h : entraînements demi-fond endurance et lancers
- 4.3.5 Vendredi 17h30 à 19h : sprints
- 4.3.6 Samedi de 10h à 12h : entraînements ttes disciplines pour minimes et cadets

4.4 Les compétitions

- 4.4.1 Athlétisme sur piste : championnats provinciaux, francophones et belges ; meetings ; interclubs
- 4.4.2 Cross-country : épreuves ouvertes, championnats provinciaux, francophones et belges
- 4.4.3 Joggings, courses sur route et courses-nature/Trails
- 4.4.4 Marathons et semi-marathons

5 Nos organisations et nos manifestations

- 5.3 Meeting des Jeunes BPM : mai à Ciney

- 5.4 Meeting Ciney Golden Series : fin juin
- 5.5 Descente de la Lesse : dernier dimanche d'août à Dinant
- 5.6 Soirée annuelle du club : mi- octobre
- 5.7 Cross de l'ARCH : début novembre à Ciney
- 5.8 Corrida de la St-Sylvestre : dernier vendredi ou samedi de décembre à Ciney



6 Nos infrastructures

Complexe d'athlétisme du Rebompré, 17 chemin de Rebompré à 5590 CINEY, doté d'une piste homologuée de 400m (6/8 couloirs) en matière synthétique gérée par la Régie des Sports et d'une ARCHiHouse, de sanitaires, vestiaires et du stockage matériel géré par le club. Un projet d'installations intégrées est en cours d'élaboration pour une construction de juillet à novembre 2027.

Institut St Joseph, Hall des Sports et Piste de l'Institut St Joseph, 14 Rue Courtejoie à 5590 Ciney, pour les jeunes du 1^{er} novembre à fin mars.

7 Nos équipements

Les couleurs du club sont "bleu, rouge et blanc". Voici ci-dessous les équipements de compétition disponibles. Ils sont obligatoirement portés lors des compétitions officielles de la LBFA et de la VAL. Georgette Lambotte et Renée Mathieu les tiennent à votre disposition. Prenez contact avec elles au n° GSM 0474 719701 (Georgette) et 0475/ 95 48 67 (Renée)...

Une ligne de vêtements est disponible en commande individuelle dans la Boutique ARCH sur notre site web <http://www.archathle.eu/index.php/informations/philosophie-valeurs-2>

8 Règlement d'ordre intérieur

Etre membre de l'ARCH

1. Pour être membre actif du club, vous devez être en règle ... c'est-à-dire ...
 - avoir complété, chaque année (septembre), le **formulaire électronique d'inscription** sur le site web www.archathle.eu du club
 - avoir acquitté la cotisation avant le 15 octobre et avoir accompli les formalités d'affiliation auprès de la LBFA.
 - Il est important d'insister sur le fait que tant que votre dossier n'est pas en ordre, vous n'êtes pas couvert par les assurances du club ni par celles de la Ligue.

Respect des installations et accès

2. **L'Institut Saint-Joseph de Ciney est une propriété privée.** L'accès aux installations de l'Institut Saint-Joseph de Ciney se fait donc uniquement aux jours et heures d'entraînement durant la période hivernale pour les jeunes BPM le mercredi. De plus, il est demandé aux athlètes et à toute personne fréquentant les lieux de les respecter et de les garder propres et en ordre. Ce dernier point est valable non seulement pour l'école mais pour tous les lieux fréquentés par le club.
3. **Le Complexe de Rebompré** appartient à la Commune de Ciney et est géré par la Régie des Sports. Nous louons ces installations et y avons disposé des conteneurs (cafétéria, espace terrasse, sanitaires, vestiaires et stockage matériel) qui nous appartiennent. L'accès et la fréquentation de ce complexe sont subordonnés à un Règlement d'occupation accepté

par les utilisateurs que nous respectons strictement. Il est à votre disposition sur notre site web et dans notre cafétéria.

4. **L'accès aux installations est uniquement autorisé aux membres en ordre sur le plan administratif.**

Comportement

5. **Le comportement** des athlètes et de leurs accompagnateurs a une influence sur l'image du club et de leurs membres. Les règles de politesse et de savoir-vivre sont donc d'application au sein du club et vis-à-vis de toutes les personnes fréquentées.

Responsabilités

6. Les parents prennent en charge leurs enfants avant et après les entraînements. En-dehors des heures d'entraînement, les enfants ne sont pas sous la responsabilité du club. Il est demandé aux parents de rouler au pas dans la propriété de l'Institut Saint-Joseph et aux abords de la piste et d'être très attentifs à la sécurité des enfants. Il est également demandé, pour des raisons évidentes de sécurité, de ne pas venir se garer devant l'entrée du Complexe Rebompré. Les parkings sont prévus à cet effet.

7. Les parents autorisent les entraîneurs, coaches et staff du comité, à user de leur autorité pour assurer le bon développement des activités et veiller à la sécurité de tous.

Droits à l'image

8. Vous ou vos enfants êtes susceptibles d'être photographiés ou filmés lors des activités du club et/ou lors des différentes compétitions. En vous affiliant, vous marquez votre accord pour que toutes les photos et vidéos prises lors des activités du club soient utilisées pour illustrer des documents ou alimenter les réseaux sociaux et le site web du club.

RGPD – Règlement général de protection des données

9. Le RGPD – Règlement général de protection des données – est entré en vigueur ce 25 mai 2018.

Cette loi européenne renforce la protection des données individuelles des membres des associations et clients des entreprises et montre comment, quand et à quelle fin elles sont traitées. Vos données - votre nom, votre prénom, votre date de naissance, votre sexe, votre adresse e-mail, votre adresse postale, votre numéro de téléphone - nous sont nécessaires dans la gestion quotidienne du club.

Seuls les secrétaire, président, trésorier, responsables des organisations et des équipes ont accès à vos données. Celles-ci sont uniquement utilisées au sein du club et ne sont jamais communiquées à quiconque à l'extérieur du club à l'exception de celles transmises à la LBFA - Ligue belge francophone d'athlétisme - pour ses besoins propres de licence, affiliation ou gestion des performances.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous communiquer exactement de quelles données nous disposons ou pour tout autre renseignement.



Politique médicale et de sécurité

10. **En cas d'accident, il faut impérativement prévenir un des responsables présents sur place et respecter le protocole de secours mis au point par le CA. Il sera affiché à divers endroits du stade Rebompré.**

11. Ensuite demander une déclaration d'accident ou la télécharger sur notre site Après l'avoir dûment rempli, la faire parvenir au secrétariat du club (boîte aux lettres ARCHiHouse).
12. Lors des entraînements, si vous sortez de l'enceinte du Complexe Rebompré, il est obligatoire de porter une veste fluorescente réfléchissante (type veste de sécurité) pour des raisons évidentes de sécurité.
13. Vous êtes invité à prendre connaissance de la Politique médicale définie par la Commission médicale du club. Elle est disponible sur notre site web à la rubrique suivante infos/politique médicale.
14. Lors des entraînements, il est demandé aux athlètes de respecter les consignes données par les entraîneurs au début de l'entraînement (sécurité, temps à respecter,...). Sur la piste, laissez la corde libre si quelqu'un la demande. Dans tous les cas, il est impératif de dégager la ligne d'arrivée la plus vite possible (certains athlètes peuvent très vite arriver et vous percuter). En bref, vous n'êtes pas seuls à vous entraîner, le respect de ces consignes ne vise qu'à offrir un meilleur partage des installations entre tous les athlètes.

Maillot de club

15. Lors des compétitions organisées sous l'égide de la LBFA ou de la VAL (compétitions sur piste, cross, championnats), l'athlète est tenu de revêtir le maillot de l'ARCH et le dossard délivré par Belgian Athletics. Le maillot peut être obtenu auprès de Georgette Lambotte et Renée Mathieu.
16. Lors des autres compétitions (joggings, trails,...), le dossard de la ligue n'est pas nécessaire. Le maillot de club n'est pas obligatoire mais l'ARCH demande aux athlètes de le revêtir afin d'offrir la plus grande visibilité possible au club. Mentionnez également le nom du club lors de l'inscription.

Implication dans la vie du club

17. Le bon déroulement de la vie de l'ARCH demande un investissement certain. En conséquence, nous demandons à tous d'apporter un coup de main :
 - lors des entraînements (rangement du matériel,...)
 - lors des compétitions organisées par le club (mise en place du matériel, service au bar, rangement,...) Ces compétitions sont : la Corrida de Ciney, la Descente de le Lesse, le Ciney Golden Series, les compétitions sur piste et le cross de Ciney (plus d'éventuelles autres organisations supplémentaires comme des championnats,...).
 - ainsi que lors des autres manifestations festives (soirée annuelle).

Appellation et identité visuelle du club



18. L'appellation «Athletic Running Ciney Haute-Meuse », son diminutif « ARCH athlétisme » et son logo sont la propriété de l'asbl ARCH athlétisme. Leur utilisation et leur reproduction sont strictement de la compétence du Conseil d'Administration de l'asbl.